



VAILLY



Janvier 2015

Bulletin d'informations municipales

SOMMAIRE

Naissances (second semestre)

Le 12 août 2014, Louise MOREL,
fille de Matthieu MOREL et d'Amandine FAVRAT
Marphoz

Le 31 août 2014, Noëlline CHATELLAIN,
fille de Florian CHATELLAIN et de Véronique CHEVALLET
Sous-la-Côte

Le 8 septembre 2014, Gabriel LAVOIL,
fils de Goëry LAVOIL et de Elodie TERNUS
Chef-Lieu, "le Billiat "

Le 23 octobre 2014, Elisa STEHLIN,
fille de Michaël STEHLIN et de Marjorie BOUVET
La Côte-d'en-Haut

Le 23 octobre 2014, Noa MEYNET,
fils de Jérôme MEYNET et de Mathilde MOREL-CHEVILLET
Les Charges-d'en-Bas

Le 9 décembre 2014, Roméo GRONDIN,
fils d'Olivier GRONDIN et de Elodie PINGAULT
Sous-la-Côte, "le Cœur du Brevon"

Le 3 janvier 2015, Eléonore GRANGEON,
fille de Benoît GRANGEON et de Nathalie BURLE
Sous-la-Côte, "le Cœur du Brevon"

Mariages

Le 2 août 2014, Antoine CONTANT et Cindy CHAMOIX,
Le Lavouet

Le 4 août 2014, Christian AUGIER DE MOUSSAC
et Marilyne DELBEGUE, Le Feu

Mot du Maire p. 3

GESTION COMMUNALE

- Le budget p. 4-5
- Les travaux p. 6
- Les projets 2015 p. 7
- Recensement 2015 p. 8
- La vie de nos écoles p. 9

INTERCOMMUNALITÉ

- Les déchets p. 10
- OPAH p. 11

VIE QUOTIDIENNE

- ERDF p. 12
- Règles de bon voisinage p. 13
- Les commerçants p. 14
- Tradition : l'alambic p. 15

DIVERS

- Géopark p. 16
- Concours : Un blason pour Vailly p. 17
- Les événements p. 18-19
- Jardinage p. 20

Etat civil

Décès

Le 18 juillet 2014, Gérard MOTTIER,
à l'âge de 78 ans, Sous-la-Côte

Le 19 novembre 2014, Lina DECOMBARD,
née TRABICHET à l'âge de 92 ans, Pimberty



Nous laissons derrière nous l'année 2014 marquée principalement par le renouvellement du conseil municipal, l'intégration de nos quatre communes de la vallée du Brevon dans la Communauté de communes du Haut-Chablais, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Des changements qui ont nécessité adaptation, réactivité et concertation.

L'année 2015 s'annonce difficile pour les communes et en particulier pour Vailly. La baisse des dotations versées par l'État, un endettement de près de 1,9 millions d'euros qui impactera durablement notre budget, des recettes fiscales en dessous de la moyenne nationale ; notre situation budgétaire n'est pas bonne et ne nous laisse pas ou peu de marges de manœuvre. Pour que vous soyez parfaitement informés, vous trouverez dans notre dossier "budget" les éléments nécessaires à la compréhension des difficultés budgétaires d'aujourd'hui et des enjeux financiers de demain.

Pour autant, et malgré les difficultés qui nous contraignent à un pessimisme de raison, nous devons faire preuve d'un optimisme de volonté. Notre engagement doit nous conduire à agir avec détermination et audace pour que notre commune et notre intercommunalité soient dynamiques et attractives et qu'il fasse bon vivre sur notre territoire du Haut-Chablais.

Pour conclure, permettez-moi de vous adresser en mon nom et celui du Conseil Municipal mes vœux les plus sincères pour 2015. Que cette nouvelle année vous apporte la santé, la joie en famille, entre amis, la réussite dans vos projets professionnels et personnels et qu'elle soit riche en moments partagés.

Yannick TRABICHET

Pour contacter votre mairie
04 50 73 80 07
secretariat@vailly.fr
www.vailly74.fr

Ouverture du secrétariat :

- le lundi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
- le mardi 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 18 h
- Fermé le jeudi.

- Directrice de la publication :
Yannick Trabichet

- Comité de rédaction :
Marlène Bondaz, Céline Chevallet,
Romain Gurliat, Laurent Nazaire,
Sylvain Rochy, Michaël Stehlin

- Création et impression :
Fillion Imprimerie
74200 Allinges
Papier écolabelisé Norme FSC

Un point sur les finances communales du budget principal

Le contexte :

L'année 2014 a été marquée le transfert de compétences à la communauté de communes, en plus de celles déjà transférées par le SIVOM du Haut-Chablais (Ordures ménagères, déchetterie, SPANC). Pour Vailly, les compétences transférées ayant un impact significatif sur le budget sont :

- La voirie : Enveloppe attribuée fonctionnement et investissement, 69 000 €
- La Petite enfance : Subvention versée à la Crèche Les bout'chou du Brevon, 25 000 €
- L'école de musique : Subvention versée à l'école de musique, 15 000 €

Cette diminution des dépenses de fonctionnement s'accompagne d'un transfert de 105 000€ de notre fiscalité (part de la taxe d'habitation et des taxes foncières) vers la CCHC.

La structure du budget communal

Deux principales contraintes budgétaires

Le remboursement du capital de la dette par des ressources propres

Contrairement à l'État, une commune ne peut pas recourir à l'emprunt sans limite. Sa capacité d'endettement est liée au potentiel d'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement.

L'équilibre de la section de fonctionnement

L'obligation d'équilibre de la section de fonctionnement se traduit par l'impossibilité pour toute collectivité de financer ses dépenses de fonctionnement par des ressources d'investissement, et notamment par la dette.

Les indicateurs financiers

L'épargne brute

C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce montant permet de rembourser le capital de la dette et de financer de nouveaux investissements.

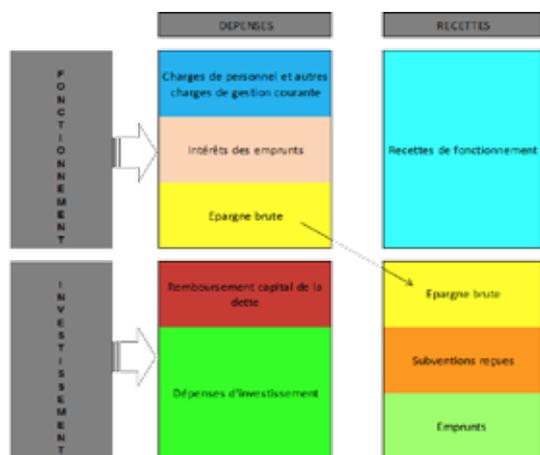
La capacité de désendettement

Encours de dette au 31-12 / épargne brute. Ce ratio permet de mesurer le nombre théorique d'années d'épargne nécessaires au remboursement intégral de la dette.

Pour Vailly, ce ratio est proche de 19 années.

- Encours de dette au 31/12/14 = 1 620 678 €
- épargne brute au 31/12/2014 estimée à 85 000 €

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une commune qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est en situation difficile. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.



La gestion 2014

Les charges de fonctionnement devraient être proche de 585 000 €. Le remboursement du capital des emprunts représente 99 000 €. Il faut donc que les recettes de fonctionnement soient suffisantes pour couvrir les dépenses de fonctionnement ainsi que le capital de la dette.

Les recettes de fonctionnement sont estimées pour 2014 à 666 000 €.

L'épargne brute est estimée à 81 000 €, montant inférieur à la couverture de la dette.

L'endettement

Au 31/12/2014 : 1 620 678 € (pour une dette à l'origine de 2 190 710 €)

Au 1/01/2015 : 1 902 134 € (ajout emprunt Syane "Mise en souterrain réseaux Perroux / Canivet")

Pour l'année 2015, l'annuité de la dette s'élèvera à 167 660 €

• 103 707 € ► Capital • 63 953 € ► Intérêts

Il faudra donc dégager sur le budget primitif 2015 une épargne brute de plus de 100 000 €.

Conclusion : une situation financière qui impose des choix

Nous héritons d'une situation budgétaire difficile avec des difficultés pour couvrir le remboursement de la dette et une incapacité à porter des investissements importants.

Que pouvons-nous faire ?

Le budget 2015 s'annonce complexe avec une nouvelle diminution des dotations de l'état et une hausse attendue du FPIC (Fonds de péréquation Intercommunales et communales).

Les leviers dont nous disposons actuellement sont limités :

- N'envisager de nouvelles dépenses qu'avec le financement correspondant (recherche de subventions)
- Rechercher les économies possibles sur les

charges de gestion courante (exemples : renégociation contrats assurances, téléphone, mise en place d'un crédit par enfant pour les fournitures scolaires ...)

- Obtenir la prise en charge par le SIVU du Val d'Hermone du coût du transfert de la grande section maternelle (salaire ATSEM, fournitures scolaires) pour l'année scolaire 2014/2015.

- Ne pas remplacer le personnel en arrêt de travail
- Améliorer les recettes (exemples : vente de bois, vigilance sur les refacturations des charges de bâtiment ...)

A défaut de trouver des leviers suffisants, l'augmentation des taux d'imposition devra être envisagée.

Des points positifs

Si la situation du budget principal est très délicate, celle du budget Eau et Assainissement permettra la réalisation des travaux de réhabilitation des stations d'épuration et la dernière tranche d'assainissement du Chef-Lieu, dans un délai qui reste à définir et sous réserve d'obtention de financements appropriés.

De même, l'intercommunalité, véritable outil de coopération, d'organisation et de développement du territoire, permettra la création d'équipements qui ne pourraient pas être portés par des communes seules.

Point sur les travaux

Parvis de l'église, Monuments aux morts

Le parvis de l'église a fait l'objet d'une réfection complète. Ces travaux étaient nécessaires non seulement pour des aspects esthétiques et pratiques mais aussi pour des raisons techniques. En effet des problèmes liés à l'évacuation des eaux pluviales avaient commencé à mettre en péril la solidité du mur de soutènement. Après un décapage total du sol, et avant tous travaux d'enrobés, la réfection du réseau d'eaux pluviales a donc été réalisée et une nouvelle évacuation créée.



Ces travaux ont été réalisés par la société COLAS avec le concours des employés communaux.

Coût des travaux : 32 244€ HT



Salles des fêtes, Cantine scolaire

Après consultation, c'est l'entreprise MAJOLA qui a été choisi pour effectuer les travaux de peinture dans la salle des fêtes. Dans le même temps le mobilier (chaises et tables) a été renouvelé en privilégiant des meubles facilement manipulables. Cette réhabilitation apporte par le choix des couleurs une touche actuelle à cette salle qui avait besoin d'un rafraîchissement.

Coût global de l'opération : 14 650 € HT (Travaux et mobilier)

Travaux d'enfouissement des lignes électriques

La maîtrise d'ouvrage de cette opération est assurée par le SYANE (Syndicat des Energies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie)

Ces travaux concernent l'enfouissement des lignes électriques depuis Chez Perroux jusqu'à Canivet.

Le chantier a été confié à l'entreprise Degenève et à l'entreprise Inéo. Cette opération a débuté courant juillet 2014 et se terminera au cours du 1^{er} trimestre 2015. Tous les poteaux "moyenne tension" des hameaux ont été supprimés, des lampadaires plus économiques remplaceront les matériels devenus obsolètes. L'alimentation électrique de ces hameaux est désormais à l'abri des chutes de neige et du vent.

Le coût de l'opération : 716 505 € TTC subventionné à hauteur de 343 190 €

Le montant à la charge de la commune s'élève à 373 315 €, financé en partie par un emprunt réalisé auprès du SYANE d'un montant de 281 456 € sur une durée de 20 ans.

Les projets 2015

Le budget primitif sera voté en mars prochain, une réflexion est engagée sur les opérations à inscrire prioritairement en investissement.

Assainissement

La commune de VAILLY a lancé en 2002 la construction de deux stations d'épuration dans les secteurs de Sous-La-Côte et du Lavouet. Ces 2 STEP de capacité 350 EH (équivalent habitants) et 200 EH et composées de 2 étages de lits filtrants plantés de roseaux ont été mises en service en juin 2003. Les 2 stations font l'objet d'un contrôle annuel au titre de l'auto surveillance. Or, depuis 2013, la STEP de Sous-la-Côte ne respecte plus l'arrêté de rejet NM-03-2 du 12/02/2003 pour le paramètre azote. De fait, le Préfet de la Haute-Savoie a demandé, en juin 2014, à la commune de mettre en œuvre les mesures nécessaires au respect de cet arrêté sous peine de mise en demeure. Un diagnostic a été réalisé par le Cabinet Montmasson, et un rapport communiqué en décembre 2014. Les 2 stations d'épuration de Sous-la-Côte et du Lavouet nécessitent une remise en état du fonctionnement du 2^e étage de traitement. Des travaux de curage des boues (en priorité sur la Côte), des petits travaux d'entretien et de renouvellement sont à envisager.

Le montant total de ces travaux est estimé à 149 000 € HT. Un phasage devra être établi pour que les travaux les plus urgents puissent être réalisés en 2015.

Par ailleurs, la tranche de travaux Plampéry Chef-Lieu, pour laquelle les taxes de raccordement ont été encaissées en 2012, n'a jamais fait l'objet d'aucune étude ni programmation, en dehors du schéma directeur d'assainissement. Ces travaux sont également prioritaires.

Transport scolaire

Depuis de nombreuses années, la commune de Vailly organise gratuitement le transport scolaire des enfants fréquentant l'école élémentaire. Le conseil municipal, dans le souci de favoriser les transports collectifs et d'apporter un service aux familles, poursuivra cette prestation. Le véhicule actuel ayant plus de 15 ans, nous devons envisager son remplacement pour être en parfaite conformité avec la réglementation sur les transports scolaires (ceinture de sécurité obligatoire entre autres).

Le coût estimé de l'opération s'élève à 45 000 € pour un véhicule 17 places.

Subvention attendue du Conseil Général : 20 250 €

Voirie

Suite aux travaux d'enfouissement des lignes électriques, les chaussées de chez Canivet et Chez Perroux (déjà très dégradées avant leurs réalisations) ne pourront rester en l'état. La voirie étant, depuis le 1^{er} janvier 2014, une compétence intercommunale, nous devons réaliser ces travaux avec l'enveloppe d'investissement 2014 (non consommée) et celle de 2015, soit un peu plus de 70 000 €. Un fonds de concours supplémentaire sera sans doute nécessaire pour mener à bien cette opération. La remise en état progressive de chemins communaux endommagés par les intempéries est réalisée par les employés communaux.

Auberge le Billiat

Des travaux d'entretien et de mise aux normes sont à prévoir pour que les gérants actuels puissent poursuivre leur activité dans de bonnes conditions. Cette opération qui pourra éventuellement être réalisée par tranches est susceptible d'être subventionnée à hauteur de 50 % sur le Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (108 000€ HT de travaux 54 000€ HT de subvention)

Recensement 2015

Cette année, le recensement se déroule à Vailly ! Il a lieu **du 15 janvier au 14 février 2015**. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer

Un agent recenseur recruté par votre mairie (Claudine Morel ou Elodie Dubuisson) se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

- Si vous choisissez de répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur "Le recensement en ligne, c'est ici". Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent vous a remis lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.
- Sinon, remplissez lisiblement les questionnaires papier que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr

Élodie Dubuisson et Claudine Morel



La vie de nos écoles

La dernière rentrée de septembre a été marquée par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. A Vailly, ce sont donc 69 enfants (dont 16 issus du transfert des élèves de Grande section de l'école maternelle) qui fréquentent désormais l'école élémentaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 11 h 45 puis de 13 h 15 à 15 h 15, ainsi que les mercredis de 8 h 30 à 11 h 30.

Les enseignants

Pas de changement cette année chez les enseignants. Nicolas Dumont, directeur de l'école, a en charge les CM1 et CM2, Mirella Garcia (épaulée par Manoëla Charles) s'occupe des GSM et CP et Mélanie Lacote des CE1-CE2.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Les temps d'activités périscolaires (TAP) ne sont ni un temps scolaire ni un temps de garderie, c'est un moment de la journée (entre 15h15 et 16h15 les lundis, mardis et jeudis) où les enfants peuvent découvrir des disciplines nouvelles et originales. Ces TAP ne sont pas obligatoires, l'inscription ou non reste au bon vouloir des parents mais à l'école élémentaire de Vailly, plus de 80 % des enfants scolarisés y sont inscrits. Un réel succès donc pour ces ateliers permettant de s'initier aussi bien au bricolage, qu'à la cuisine, aux arts du cirque, à la danse ou au sport, etc.

Pour "varier les plaisirs", un calendrier est établi entre deux périodes de vacances scolaires avec chaque semaine, trois ateliers différents. Ils sont animés par nos agents communaux, Corinne Bidal et Manoëla Charles, mais aussi par des intervenants extérieurs comme Francine Bidal et Sophie Chatelain (enseignantes), Guillaume Gagnaire (éducateur sportif) ou encore Freddy Touanen (enseignant à la retraite et conteur). Le choix du Conseil municipal de proposer des TAP gratuits et diversifiés, la mise en place de la navette scolaire après les temps d'activités ainsi que l'organisation proposée (1 heure sur 3 jours) favorisent la participation des enfants.

La navette

Le Conseil municipal a souhaité allier service public et développement durable en encourageant les familles à utiliser la navette communale. Ce moyen de transport permet également de réduire les problèmes de stationnement sur la place publique.

Au total, près d'une quarantaine d'élèves profitent de ce service assuré par les employés municipaux, Jean-Pierre Bondaz ou Roland Trabichet. Et en raison de l'étendue de notre commune, trois rotations sont nécessaires, matin et soir (midi pour le mercredi), chaque jour de la semaine.

La cantine

La fréquentation de la cantine ne cesse d'augmenter. A titre d'exemple, 802 repas ont été servis pour septembre et octobre 2014, soit une moyenne de 29 repas par jour. Sur la période novembre/décembre, cette moyenne est proche des 35 repas par jour. Cette augmentation des effectifs ainsi que la présence d'enfants de Grande section nécessite l'intervention d'un troisième agent communal, Sylvie Costa afin d'épauler Corinne Bidal et Manoëla Charles.

La garderie périscolaire

L'enquête réalisée par les parents d'élèves au mois de juin dernier faisait apparaître une forte demande en matière de garderie périscolaire. Cette dernière a donc été mise en place à la rentrée de septembre. Elle est assurée par Corinne Bidal.

Sa fréquentation, au départ assez faible, semble aujourd'hui atteindre son "rythme de croisière". Son coût, 1 € par demi-heure, est identique à celui pratiqué dans les autres garderies de la vallée.

Et n'oublions pas l'école maternelle !

L'école maternelle intercommunale du Val d'Hermone, regroupant les communes de Lullin, Reyvroz et Vailly, accueille actuellement 89 élèves (en réalité 105 mais n'oublions pas que 16 élèves de Grande section sont transférés sur l'école élémentaire de Vailly).

Cette école est désormais gérée par le Syndicat Intercommunale à Vocation Unique (SIVU) du Val d'Hermone. Chaque commune a désigné trois membres (deux titulaires et un suppléant) afin de siéger au conseil syndical. Pour Vailly, les deux titulaires sont Yannick Trabichet et Michaël Stehlin (qui assure également la présidence du SIVU), la suppléante est Sophie Chatelain. Le conseil syndical se réunit régulièrement afin d'assurer le bon fonctionnement de cette structure, gérer son budget et délibérer sur toutes les décisions qui la concerne.

Les déchets

Horaires d'ouverture de la déchetterie des Plagnes
Mardi et samedi : de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h
Jeudi : de 8 h 30 à 12 h

Changement dans la collecte des emballages ménagers de la Vallée du Brevon

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les 4 communes de la Vallée du Brevon ont rejoint la Communauté de communes du Haut Chablais (CCHC). La compétence Déchets des communes de Bellevaux, de Lullin, de Vailly et de Reyvroz a donc été transférée du Syndicat Intercommunal du Haut Chablais à la Communauté de communes.

Dans la Vallée d'Aulps, la collecte des emballages ménagers recyclables se fait dans un seul contenant. En effet, les papiers, les journaux et les magazines sont mélangés avec les briques alimentaires, les bouteilles et les flacons en plastique, les petits emballages en carton et les emballages en acier et en aluminium. Ainsi, un seul contenant de collecte (colonne aérienne ou conteneur semi-enterré) permet de trier toutes les sortes d'emballages recyclables et donc un seul prestataire collecte ces déchets.

Jusqu'à présent, dans la Vallée du Brevon, les papiers, les journaux et les magazines sont collectés dans une colonne (autocollant bleu) et le reste des déchets recyclables dans une autre colonne (autocollant jaune). Deux prestataires viennent donc plusieurs fois par mois collecter ces colonnes aériennes et les déchets partent vers 2 centres de tri.

A partir du 1^{er} janvier 2015, les colonnes de papiers et d'emballages seront transformées afin de devenir des colonnes de tri pour tous les emballages ménagers recyclables. Ainsi, il ne sera plus utile de trier séparément les papiers. Un seul prestataire viendra alors collecter les colonnes d'emballages recyclables en mélange et les déchets seront dirigés vers un seul centre de tri qui a la capacité technique de trier, sans perte de qualité, tous les déchets recyclables cités précédemment.

Tri des déchets

Un agent de la CCHC, nettoie deux fois par semaine les abords des points de collecte, afin qu'ils ne deviennent pas des déchetteries miniatures par l'incivilité de quelques-uns.

Faisons le vœu optimiste pour l'année 2015 que tous, nous respectons ces quelques principes élémentaires :



Déposer ses déchets recyclables dans les containers **ET NON À CÔTÉ.**

Apporter les cartons, la vaisselle et autres encombrants à la déchetterie intercommunale.



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

En mai 2012 a été lancée l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat par la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps en partenariat avec le syndicat intercommunal de la vallée d'Abondance, le syndicat intercommunal du Haut-Chablais, l'État, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, la région Rhône-Alpes et le Conseil Général de Haute-Savoie.

L'OPAH vise à encourager les propriétaires par le biais d'aides financières incitatives et majorées à rénover, améliorer le confort et la sécurité de leur logement ou d'un logement locatif à l'année, à transformer des locaux ou bâtiments vacants en logements et à engager des travaux d'économies d'énergies.

Le secteur concerné par cette opération regroupe les 11 communes de la vallée d'Aulps et 9 autres des vallées voisines.

Une expérience déjà menée dans le Haut-Chablais

Une première OPAH sur les vallées du Brevon et d'Aulps a été réalisée au début des années 2000 qui a permis la réhabilitation de 96 logements sur la vallée du Brevon et 100 sur la vallée d'Aulps avec une majorité de propriétaires occupants.

Cette opération concerne TOUS LES PROPRIÉTAIRES qui envisagent des travaux d'amélioration ou de rénovation de leur logement ayant plus de 15 ans.

Une OPAH s'inscrit aux problématiques du territoire

Une OPAH répond aux orientations inscrites au SCoT2 c'est-à-dire la rénovation du bâti existant, le maintien de l'habitat traditionnel et l'accueil des nouvelles populations.

Elle répond également aux enjeux environnementaux fixés par le Grenelle de l'Environnement qui affirme "l'urgence écologique et la nécessité de diminuer les consommations en énergie, eau et autres ressources naturelles".

Les principaux enjeux pour l'habitat

- La maîtrise des charges et énergies renouvelables : travaux d'isolation et équipements en énergies renouvelables,
- La mise aux normes des installations d'assainissement autonome,
- L'adaptation des logements aux ménages âgés et/ou handicapés : travaux favorisant le maintien à domicile,
- Le développement de l'offre locative à l'année (vu le contexte foncier contraint du Haut-Chablais).

Les spécificités du Haut-Chablais

Le parc de logement est ancien, souvent occupé, et les besoins en réhabilitation sont importants. Environ 1/4 des propriétaires occupants ont des ressources leur permettant d'être éligibles aux aides de l'Anah, soit environ 1 100 propriétaires (10 % de plus que la moyenne départementale).

Contact : ACT-HABITAT - valerie-engelmann@act-habitat.asso.fr - 04 50 09 99 32

PRÉVENANCE TRAVAUX

En partenariat avec les communes

Afin d'améliorer la qualité de la distribution d'électricité et de répondre aux besoins de sa clientèle, ERDF est parfois amenée à réaliser des travaux sur le réseau électrique. Certains de ces travaux nécessitent des coupures de courant pour les clients situés à proximité, quel que soit leur fournisseur. Ces travaux sont étudiés afin de réduire au maximum les perturbations.

A ce jour, seuls les clients professionnels et les collectivités locales reçoivent une information personnalisée. Les clients particuliers sont informés par un affichage collectif en mairie.

Consciente de la gêne occasionnée pour ses clients, mais aussi de la difficulté engendrée par ces situations pour les Communes, ERDF développe un nouveau service gratuit pour les particuliers. Il s'agit du service Prévenance Travaux.

En quoi consiste ce nouveau service ?

- Informer en amont les clients particuliers de coupures d'électricité pour travaux programmés par email. L'information transmise concernera la nature des travaux, la localisation et les plages horaires de coupure.
- Deux objectifs principaux :
 - Permettre aux clients de s'organiser par anticipation
 - Faciliter les relations des communes avec leurs administrés.
- Un service simple et gratuit à activer sur un portail internet dédié :

www.erdf-prevenance.fr

LE PROCESSUS

1

ERDF et les Communes ont développé en partenariat le service Prévenance Travaux



Interlocuteur Privilegié



Maire

2

Les clients particuliers s'inscrivent sur le site dédié www.erdf-prevenance.fr en renseignant leur adresse email et leur n° de téléphone portable. Accès grâce au n° de PDL (14 chiffres) présent sur les factures d'électricité

3

Les chargés de travaux ERDF planifient les interventions et envoient un mail aux clients concernés par la coupure qui se sont inscrits au service Prévenance Travaux. Délai : 15 jours avant l'intervention

Planification Travaux



Client



4

Les clients concernés reçoivent 15 jours avant les travaux programmés un mail leur indiquant la coupure d'électricité (date, plage horaire).

Le client peut ainsi anticiper et s'organiser

Règles de bon voisinage

La qualité de vie dépend de la bonne volonté de tous, savoir vivre en société c'est respecter les autres. La liste des sources de litiges entre voisins n'est pas exhaustive, on comprend donc facilement l'intérêt de connaître certaines règles de droit.

La mairie de Vailly est à votre disposition pour vous informer du contenu des différents textes et arrêtés en vigueur relatifs au respect du voisinage.

Le bruit

Pour la tranquillité du voisinage le bruit excessif est sanctionné de jour comme de nuit. Ceci concerne tout bruit émis à l'intérieur des habitations ou des dépendances provenant d'animaux, de téléviseurs, de radios, pétards, véhicules, outils de bricolage ou de jardinage... Tout bruit causé par désinvolture ou par manque de précaution est répréhensible.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés que :

- les jours ouvrables de 8 h à 20 h
- les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Arrêté n° 324 DDASS/2007 RELATIF AUX BRUITS DE VOISINAGE DU 26 JUILLET 2007

La divagation des animaux

La divagation des chiens, les nuisances sonores provoquées par les aboiements intempestifs, les déjections sont autant de sources du mécontentement de certains de nos concitoyens. Définition des chiens et des chats en état de divagation (article L. 211-23 du code rural).

- Le cas des chiens :

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que tenus en laisse.

- Le cas des chats :

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Les plantations

Entre deux propriétés privées le Code Civil impose une distance de 50 centimètres pour les plantations ne dépassant pas 2 mètres de hauteur et une distance de 2 mètres pour les plantations dont la hauteur est supérieure à 2 mètres. L'élagage des haies est obligatoire en bordure du domaine public ou privé. On peut contraindre son voisin à couper les branches et ronces qui dépassent sur sa propriété, mais on ne peut pas exécuter cette opération soi-même.

Le brûlage des déchets

Tout brûlage à l'air libre y compris pour les déchets issus de tailles de haies ou d'arbres est strictement interdit par arrêté préfectoral. Les déchets verts doivent être conduits à la déchetterie. Pas de réglementation particulière pour les barbecues mais attention à ne pas incommoder vos voisins par la fumée.

Le bornage

Le droit de propriété est absolu, tout empiètement même minime constitue une atteinte au droit de propriété. Recourir à un bornage effectué par un géomètre expert peut éviter des conflits de voisinage. C'est une opération qui consiste à définir la limite précise entre deux propriétés privées. Il existe deux types de bornage : le bornage amiable et le bornage judiciaire.

Chutes de neige

En temps de neige, les propriétaires ou locataires d'immeubles bâtis en bordure de route sont tenus de dégager les trottoirs et les accès à leur propriété (immeubles, garages, etc.) même si la neige a été accumulée par les engins de déblaiement de collectivité publique. Il est interdit de jeter la neige sur la voie publique après le passage des engins de déblaiement. Le déblaiement de la neige se fait, en principe, tôt le matin.

A la rencontre des Commerçants

Le moulin de Léré

Frédéric et Irène Molina, respectivement chef cuisinier et maître d'hôtel, sont les nouveaux gérants du Moulin de Léré depuis décembre. Pendant une douzaine d'années, tous deux ont beaucoup voyagé à l'étranger, travaillant dans des établissements haut de gamme. Il y a trois ans, ils ont posé leurs valises dans le Beaufortin, avec en tête le projet de tenir leur propre établissement. C'est suite à un vrai coup de cœur pour le moulin de Léré, idéalement situé entre lac et montagnes, qu'ils ont choisi de venir s'installer à Vailly.



Frédéric aime cuisiner à partir de produits frais et de saison. Il fait également le choix d'élaborer sa carte principalement avec des produits du terroir, en travaillant avec des fournisseurs locaux. Il souhaite proposer à ses clients une cuisine soignée et présentée avec recherche. Il sera secondé en cuisine et pour le service en salle par Camille.

Irène souhaite donner une ambiance conviviale et familiale au Moulin, et travaille déjà à une nouvelle décoration de la salle et des chambres. Elle aime le

contact avec les gens et vous accueillera avec un accent empli de soleil.

Nous leur souhaitons, ainsi qu'à leur petit Lucas, la bienvenue à Vailly et pleine réussite dans leurs projets.

Pour réserver votre table : 04 50 73 57 60

Le menu du Moulin à 28 euros change tous les jours en fonction du marché.

Le menu du Léré à 35 euros vous permettra de choisir, parmi trois propositions issues de la carte, votre entrée, plat et dessert.



Un moment à soi

Lorsque Marlène Chassé-Fouquart reprend le salon de coiffure de Sous-la-Côte en 2011, elle n'est pas une inconnue pour ses futur(es) client(es) puisqu'elle y assurait déjà les soins en esthétique.

Cette coiffeuse de formation souhaitait y créer une atmosphère relaxante, afin d'offrir à ses clients une pause-détente dans leur journée. Le concept du salon lui a donné son nom : "Un moment à soi". Marlène vous propose en fonction de vos envies, grands événements ou soirées festives : coiffure, soins en esthétique, maquillage et ongles.

Depuis fin août, elle est secondée par Audrey, qui prépare son brevet professionnel en coiffure et ongles. Elle a déjà réussi avec succès son apprentissage et Marlène, qui adore transmettre son savoir-faire, est ravie de l'aider à se perfectionner.

Pour prendre vos rdv : 04 50 73 89 05

Horaires d'ouverture : Lundi : 14 h - 18 h • Mardi et jeudi : 9 h - 18 h

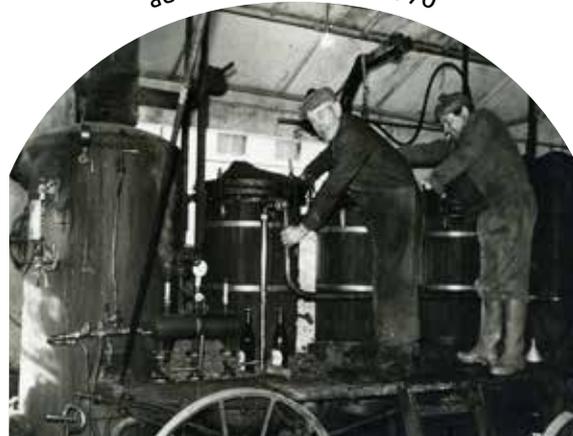
Vendredi : 9 h - 19 h en journée continue

Tradition : l'alambic

Comme chaque année, le mois de décembre annonce le retour de l'alambic à Vailly, occasion pour nous de saluer ceux qui perpétuent une tradition encore présente dans notre vallée : la fabrication de la "gnôle".

Cette alambic a été achetée en 1929 par la Coopérative des Hermones, regroupant les villages du Lyaud, Reyvroz et Vailly. L'association est actuellement présidée par Antoine Morel et regroupe 5 membres par commune. Il est à noter qu'il s'agit de la dernière coopérative des deux Savoie, les autres alambics fonctionnant encore appartiennent à des privés.

Louis Lyaudet et Gaston Colloud
au début des années 1970



La saison a débuté le 8 décembre au Lyaud par une maintenance de la machine. Depuis une dizaine d'années, Jean-Marc Bidal est employé par la coopérative pour distiller le fruit. Il est aidé comme l'an dernier par Sylvain Bel.

Une fois la machine installée, les gens apportent les fruits qu'ils ont ramassés dans leur verger et fait fermenter en tonneau depuis quelques mois. Vidée dans les vases, la purée de fruits est chauffée par la vapeur d'eau, ce qui permet à l'alcool de s'évacuer sous forme de vapeur qui, passant dans un serpentin, revient à l'état liquide. Ainsi naît l'eau de vie.

Pour la petite histoire :

"L'eau de vie fut élaborée au Moyen Age par des alchimistes qui tentaient de créer un élixir de longue vie. On lui a longtemps attribué des vertus médicinales, non sans raison puisque le degré alcoolique des eaux de vie en faisaient d'excellents antiseptiques pour l'époque." (source Wikipédia)

Pour les distillateurs, s'il n'est pas toujours facile de travailler dans le froid et de canaliser les "caprices" de la machine, c'est un vrai plaisir de faire tourner une mécanique presque centenaire et d'être accueillis avec convivialité et bonne humeur.

Pour information, le prix de la façon cette année était de 3,50 euros le litre, en plus de la taxe dont il faut s'acquitter auprès du service des douanes.

"un canard ? "

Le canard, quand il ne migre pas, passe la plupart de son temps posé sur l'eau d'un étang, d'une rivière ou d'un marais, position à partir de laquelle il s'emploie de manière régulière à tremper brièvement son bec dans l'eau (voire bien plus, puisqu'il peut même parfois complètement plonger sous l'eau), histoire d'essayer d'en ramener de la nourriture.

C'est par comparaison avec cette vie essentiellement aquatique du palmipède qu'est venu, au XVIII^e siècle, citée par Furetière en 1727, l'expression "mouillé comme un canard", parfaitement équivalente à "trempé comme une soupe".

Si l'on ajoute à cette image le mouvement fréquent du

bec du volatile plongeant rapidement dans l'eau, on aboutit vite à la dénomination de canard pour ce morceau de sucre brièvement trempé dans un liquide, de manière à ce qu'il s'en imprègne mais ne s'y dissolve pas. (source expressio.fr)



Sylvain Bel et Jean-Marc Bidal



LE GÉOPARK CHABLAIS



Le territoire du Chablais possède un héritage géologique exceptionnel. À ce titre, il a été reconnu "Geopark européen et mondial" UNESCO en mars 2012. Le Geopark, porté par le SIAC et les collectivités du Chablais, met en valeur ces richesses à travers notamment les sites aménagés de la géoroute. 22 géosites emblématiques, indépendants et complémentaires permettent de comprendre l'histoire de la formation des Alpes, de changer notre regard sur le paysage et de s'approprier les richesses locales.

18 géosites sont actuellement aménagés : lac des Plagnes à Abondance, châteaux des Allinges, vouas du Lyaud, pierre

à Martin à Ballaison, marais de Chilly à Douvaine, mont Bénand et Pré Richard à Bernex, panorama de Champeillant à Féternes, marais du Maravant à Saint-Paul, lac de Vallon à Bellevaux, belvédère de Tréchauffé à la Forclaz, lac des Écoles aux Gets, lac de Montriond, ardoisières de Morzine, belvédère de Reyvroz, forêt ivre à Vailly, gorges du Pont du Diable à la Vernaz, château de Ripaille à Thonon-les-Bains.

Les autres géosites seront aménagés pour l'été 2015 : remontées mécaniques d'Avoriaz, lac des Mines d'Or, Rouleau de Bostan à Morzine, col de Bassachaux à Châtel, Cornettes de Bise à Vacheresse.

Vous pouvez découvrir la diversité des sites de la géoroute à travers la vidéo promotionnelle en ligne sur le site internet du Geopark Chablais (en page d'accueil). Une visite virtuelle de la plâtrière d'Armoy est également accessible depuis le site internet du Geopark Chablais (rubrique géoroute).

www.geopark-chablais.com

Quelques mots sur la "forêt ivre" de Vailly

La Forêt Domaniale du Brevon ou forêt des Bottières, gérée par l'Office national des forêts est un espace naturel composé principalement de conifères, peuplée principalement de cervidés et de sangliers. Cette forêt est située sur le célèbre "glissement de Vailly".

Il y a 30 000 ans, le glacier du Rhône allait jusqu'à Genève et barrait le cours des Dranses et du Brevon. Des lacs se sont alors formés, dans lesquels se sont déposées des argiles qui aujourd'hui glissent et emportent les arbres dans une "forêt ivre".

Grâce au Géopark, apprenez à dessiner les paysages du Brevon. Observez la végétation bordant le cours d'eau, sa forêt ivre, les témoins de la dernière glaciation... Et découvrez comment l'homme aménage les rives, grâce à des ouvrages d'art, depuis les années 1930 (comme le barrage des Aix).

La forêt domaniale du Brevon est un géo-site incontournable du Geopark Chablais labellisée Espace Naturel Sensible de la Haute-Savoie. Parcourez simplement le sentier d'interprétation (45 min.) ou découvrez le sentier en vous initiant au randocroquis©. Profitez des trucs et astuces du randocroqueur pour apprendre à dessiner les paysages. Pensez à prendre votre matériel de dessin - Suggestion: crayon (HB,4B), aquarelle, gouache, feutres fins et indélébiles, carnet de croquis.

Vous pouvez également vous laisser emmener par un accompagnateur formé à l'histoire et aux patrimoines historiques :

• Jean-Louis MEYNET : jeanlouismeynet@wanadoo.fr - 06 82 06 95 51



Le barrage des Aix en construction

Concours : Un Blason pour Vailly

Divers

“Imaginez un blason pour Vailly”

Au cours des siècles, afin de marquer leur identité, la plupart des communes se sont dotées d'armoiries. A ce jour, en Haute-Savoie, 164 des 294 communes du département en possèdent. Certaines sont très anciennes (comme celles de Lullin qui remontent au Moyen-Âge), d'autres sont plus récentes (comme celles de Reyvroz créées au début des années 2000).

A Vailly par contre, nous n'avons pas de blason officiellement reconnu par les services spécialisés de l'État. Celui qui figure sur les en-têtes des documents de la mairie et sur le mur de l'ancienne fruitière est en réalité une adaptation des armoiries du royaume de Piémont-Sardaigne aux couleurs françaises. Quant à celui qui figure sur le panneau d'accueil de la place de la Vogue, il s'agit des armoiries des familles “Vailly”, originaires d'Allinges.

Du 1^{er} février au 30 avril 2015, la municipalité a donc décidé de lancer un concours afin de doter notre village d'un blason officiel. Attention toutefois : le choix des images et des couleurs présentées sur les blasons obéissent à des règles précises (armoiries du ou des seigneurs qui possédaient notre commune au Moyen-Âge, silhouette d'un monument caractéristique, activité économique prédominante, image du saint patron...). Tout le monde peut participer à ce concours (enfants, adolescents, adultes). Les dessins sont à réaliser sur feuille de papier libre de format 21 x 29,7 cm ou 24 x 32 cm, exclusivement au crayon de couleur, au feutre ou en peinture. Un seul dessin par participant sera admis. Il doit être envoyé ou déposé en mairie : Mairie de Vailly “Un blason pour Vailly” Chef-Lieu 74470 VAILLY. Au cours du mois de mai, la commission patrimoine se réunira pour déterminer les armoiries qui représenteront notre village (après validation par les services des archives départementales de Haute-Savoie). Pour en savoir plus, le règlement et des renseignements sur les règles de l'héraldique sont disponibles sur le site internet www.vailly74.fr

Exemple des armoiries de Reyvroz

Description :



- Au 1 : d'azur (bleu) chargé d'un écusson de gueules (rouge) à la bande d'argent (blanche) qui est à enquerir.

- Au 2 : de sinople (vert) à la rivière d'argent (blanche) placée en bande.

- Au 3 : de sinople (vert) à la tour d'argent (blanche) crénelée et senestrée d'un avant-mur du même.

- Au 4 : d'azur (bleu) chargé d'un écusson de gueules (rouge) à la croix d'argent (blanche) qui est à enquerir.

- Au 5 : brochant sur le tout, une croix tréflée d'argent (blanche).

- Au 6 : sommé d'un pont de sable (gris) maçonné à cinq arches.

Explications :

- Au 1, l'écu de gueules à bande d'argent est de Rovorée. Le territoire de Reyvroz, au Moyen-Age appartenait aux nobles de Rovorée. Ces derniers, en 1250, cèdent à l'abbaye d'Aulps, les dîmes de Reyvroz.

- Au 2, la rivière d'argent symbolise le Brevon qui coule au fond de la vallée. Le village s'étend de part et d'autre du torrent du Mont d'Hermone (1412 m) à la Pointe du Rocher Blanc (1450 m) au Sud.

- Au 3, la tour est celle de l'abbaye d'Aulps habituellement représentée avec la croix de Saint Maurice qui n'a pas été portée en raison de sa présence au centre.

- Au 4, Reyvroz est sur les terres de Savoie à la limite des terres de Faucigny et subit de nombreuses déprédations au cours des guerres dauphinoises.

- Au 5, broché, la croix de Saint Maurice, patron de la paroisse. Filleule d'Armoy, elle obtint son indépendance en 1610 et c'est Saint François de Sales qui nomma le premier curé, Révérend Bernard de Montpiton. L'église est un bâtiment du XIX^e siècle avec un portail en arc brisé surmonté par la croix de Savoie et la croix de Saint-Maurice.

- Au 6, en cime, le pont symbolise l'ancien pont couvert des "Pluchets" sur le Brevon.

Les événements



Ce qui s'est passé dans notre commune...

29 octobre	Vente de fleurs de la Toussaint au profit de l'Association sportive scolaire de Vailly (Association des Parents d'Élèves de l'école primaire), qui a pour but de financer les projets culturels et sportifs des enfants.
1 ^{er} novembre	Goûter d'Halloween de l'association des parents d'élèves de l'école maternelle à la salle des fêtes de Lullin.
10 novembre	Rencontre entre la municipalité et les responsables des associations communales et intercommunales
10 novembre	Présence du Cirque de Nice sur la place de la Vogue
11 novembre	Cérémonie officielle suivie de l'exposition "La grande Guerre et la vallée du Brevon" réalisée par la commission patrimoine. Remise des médailles djebel vermeille pour Joseph Favre et djebel argent pour Louis Lyardet.
23 novembre	<p>Sainte Cécile de l'Union Instrumentale (et vente de gâteaux par l'Association sportive scolaire)</p> <p>* Remise de médailles pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paul Bidal qui compte 50 ans de musique au sein de l'harmonie (médaille de vermeil avec étoile) et médaille de vétéran (+ de 65 ans). - Morello Adeline et Morel Chevillet Marine pour 10 ans de musique. <p>* Deux catherinettes à l'honneur : Sophie Bouvier et Adeline Déage</p>
30 novembre	Repas tartiflette à Lullin , organisé par l'association Brevon-Benin pour l'aide humanitaire du Bénin du Nord
6 décembre	Téléthon à Bellevaux et Reyvroz : remise d'un chèque de 1 400 € par le Comité des fêtes de Vailly
7 décembre	 <p>Repas des plus de 65 ans à la salle des fêtes organisé par le CCAS. Distribution de colis pour les non-participants.</p>
7 décembre	Distribution de papillotes en chiens de traîneaux à travers Reyvroz, Vailly et Lullin organisée par Hermones animations. Vin chaud offert par l'auberge du Biliat et le Comité des fêtes de Vailly sur la place de la Vogue.
14 décembre	Concert de Noël du Chœur du Brevon à l'église de Lullin
15 décembre	Fête de Noël à la crèche des Bout'Choux du Brevon
17 décembre	<p>Audition de l'Ecole de musique du Brevon à Vailly</p> 

Les événements

LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE FAIT PEAU NEUVE !

Comme vous l'avez certainement constaté, le site de la mairie www.vailly74.fr a changé de visage. Plus fonctionnel, la commission communication le complète progressivement.

Particuliers ou associations, n'hésitez pas à nous transmettre vos photos, vos informations et vos événements afin que nous puissions continuer à l'enrichir.



21 décembre	Concert de Noël et d'anniversaire de l'Union instrumentale (130 ans) à la salle des fêtes de Bellevaux
23 décembre	Passage du père Noël du comité des fêtes au hameau de Canivet. 
29 décembre	Don du sang à la caserne des pompiers de Lullin
1 ^{er} janvier 2015	Soupe à l'oignon du nouvel an offerte par le Comité des fêtes 
11 janvier	Rassemblement républicain dans la cour de l'école de Vailly en hommage aux victimes des attentats terroristes
17 janvier	Vœux de la municipalité à la salle polyvalente
23 janvier	Présentation de la mappe sarde de Vailly par Alain Guiraud à la salle polyvalente

À vos agendas !!! Voici les prochains rendez-vous...

2 février	Don du sang à la salle des fêtes de Bellevaux / 17 h 30 - 19 h 30
7 février	Loto de l'Association sportive scolaire à la salle polyvalente de Vailly. Ouverture des portes à 19 heures
21 février	Soirée déguisée pour petits et grands organisée par le Comité des fêtes de Vailly à la salle polyvalente.
23 mars	Don du sang à la caserne des pompiers de Lullin - Chez Jacquin / 17 h - 19 h 30
25-26 avril	Vogue de la Saint Georges organisée par l'Union Instrumentale
9-10 mai	Festival des musiques de la Vallée d'Aulps et du Val d'Hermone à Vailly
13 juin	Journée d'entretien des sentiers à Vailly
24 juin	Trails de la vallée du Brevon. Renseignement sur trailsdelaalleeudubrevon.weebly.com

27 juin



Fête de la musique
au hameau de La Côte.
Apéritif concert avec
l'Union Instrumentale.

Les conseils de Sylvain

Comme vous l'avez deviné, la rubrique nature de ce bulletin sera consacrée au potager. Vous me direz : quelle drôle d'idée pour l'époque, on est tout de même en hiver ? Ceci étant, profitons de cette période durant laquelle la majorité des outils est remisee et abordons quelques idées reçues sur cette activité qui passionne plus de 17 millions de Français et beaucoup d'habitants de Vailly à en juger par les beaux potagers visibles sur la commune.

1. Faire du jardin, c'est fatigant ! Oui et non, tout dépend de la façon de faire. Les nouvelles méthodes culturales, qui font passer le jardinier moderne pour un fainéant au vu des anciens, prônent moins de travail du sol. Un paillage hivernal (feuilles, déchets de tonte) maintiendra une intense activité de la microfaune du sol, qui ameublira le terrain pour le printemps. Surélever les planches de culture, semer des légumes grimpants vous permettra aussi de travailler dans des postures moins éprouvantes pour le dos. Si l'on parle de bien être, tous les jardiniers amateurs vous le diront : le jardinage entretient la forme, occupe l'esprit et détend.

2. Il faut un grand terrain pour jardiner... Clairement non ! Aujourd'hui, toutes les surfaces peuvent être converties en potager : un balcon, une terrasse, une pelouse peuvent rapidement devenir productifs en les aménageant. de simples jardinières, des carrés en bois, des sacs de terreau peuvent faire office de sol de substitution. Il faut aussi savoir travailler en 3 dimensions pour économiser de la place : certains haricots grimpants sont très productifs. Depuis 2 ans, je note scrupuleusement les récoltes de mon potager situé Sur la Côte. Les 80 m² de mon jardin ont produit en 2014 plus de 224 kg de récoltes, soit environ 2,8 kg/m² de surface cultivée sur une terre très pauvre et caillouteuse, qu'il a fallu enrichir.

3. Le potager en montagne, ça ne marche pas... Oui et non, il faut savoir s'adapter au climat ! Mon jardin situé à 900 mètres d'altitude et bien exposé donne entière satisfaction. La période de culture est courte, et certaines plantes sont à proscrire, à part si vous avez une serre (tomates). Sinon, il est tout à fait possible à cette altitude d'avoir de belles récoltes. Exemple de rendements dans mon jardin : 6 pieds de courgettes ont donné plus de 36 kg, 64 salades ont été récoltées, 17 kg de fraises sur 17 m², 12 m de framboisiers (plantés en haie) ont donné 16 kg de fruits,

4. Faire son potager, ce n'est pas rentable ! Faux, et je vais vous le démontrer. L'investissement de départ peut se limiter à une centaine d'euros pour acquérir le petit matériel manuel (arrosoir, bêche, plants, graines...). Les dépenses d'eau pour l'arrosage peuvent être relativement conséquentes : le volume d'eau annuel nécessaire à un jardin de 100 m² est d'environ 20 m³. En prenant un peu de marge (5 €/ m³), on atteint 100 € d'eau/an. On rajoute 25 € de fumier acheté chez l'agriculteur du coin, et cela représente une dépense globale de fonctionnement de 225 € pour un an. J'ai appliqué les tarifs du bio (trouvés sur internet) aux quantités récoltées dans mon potager. Résultat : les 224 kg de légumes et fruits récoltés représentent 1 345 €, soit une différence de 1 120 € pour environ 1/2 heure par jour de travail dans les périodes d'activité au jardin. Faire son potager peut donc être un moyen, dans ces temps difficiles, de faire des économies pour les familles modestes. J'incite tout particulièrement les habitants de logements collectifs à proposer à l'office HLM, au Syndic d'implanter un potager participatif sur les parties communes.

Mais au-delà de ces considérations économiques, ce que je préfère avant tout et pour lequel il n'y a pas de prix : voir mes gamins dévorer les fraises et les framboises directement dans le jardin pour leur plus grand plaisir !

Rendez-vous dans les prochains numéros !